

**Le collectif des Maires Anti-pesticides
convoqué au tribunal européen : la lutte continue !**

10 mars 2026

Le 18 mars prochain, le Collectif des Maires anti-pesticides défendra son action devant la Cour Européenne au Luxembourg, face aux entreprises productrices de glyphosate.

En 2019, Malakoff et les 149 autres villes membres du Collectif des Maires anti-pesticides ont pris des arrêtés anti glyphosates et autres pesticides. Ces arrêtés proscrivent l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'ensemble des entretiens d'espaces verts.

Les tribunaux français les ont jusqu'ici annulés en considérant que la santé publique ne relève pas de la compétence des maires.

Le collectif a depuis écrit à Ursula Von der Leyen, Présidente de la commission européenne, et a saisi le Tribunal de l'Union Européenne.

Malakoff et le Collectif réaffirment leur engagement pour la santé de nos habitant-e-s, nos travailleur-euse-s et nos agriculteur-ice-s d'aujourd'hui et de demain.